



Conseil Municipal

Séance du : 9 DECEMBRE 2021

Délibération n° CM-21-182

Envoyé en préfecture le 03/01/2022

Reçu en préfecture le 03/01/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-212100549-20211209-CC_21_182_1-DE

Date d'envoi de la convocation : 3 Décembre 2021

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BECQUET, BOLZE, FOUGERE,
GLOAGUEN, PUSSET, LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, COSTE, DIERICKX, FALCE,
LABEAUNE, LONGIN, MONNOT, PELLETIER,
PIERRON, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

⇒ ***Pour toute la séance*** :

Mme BERNHARD à M. BOUILLET
M. BLANC à M. DAHLEN,
Mme CAILLAUD à Mme FOUGERE,
Mme CHAMPANAY à M. BOLZE,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme PUSSET,
M. ROUX à Mme PUSSET,

⇒ ***Jusqu'à son arrivée en séance*** :

Mme ROUXEL-SEGAUT à M. MONNOT,

⇒ ***Après son départ*** :

M. FEVRE à M. VION,

Absent(e)s- excusé(e)s :

BUDGET PRIMITIF 2022
RAPPORTEUR : MM. CHAMPION ET PIERRON

Le budget 2022 s'inscrit à nouveau dans un contexte sanitaire et économique inédit. La situation saine et la gestion rigoureuse de Beaune ont permis d'absorber le choc de la crise sanitaire sans réduire la mise en œuvre des priorités du programme municipal. Malgré les incertitudes sanitaires, le budget proposé assure une programmation ambitieuse d'investissement pour l'entretien et la valorisation de notre patrimoine.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du 4 novembre dernier a permis de présenter les premières orientations du Budget Primitif 2022 (BP 2022). Une esquisse a été dressée, détaillant le contexte financier et les investissements envisagés pour l'exercice 2022. Ils présentent, notamment sur les prochaines années les perspectives d'endettement et les autorisations de programmes.

Les budgets des collectivités locales doivent être présentés en équilibre, par section (investissement et fonctionnement). L'ensemble des dépenses obligatoires doit être inscrit. Les recettes doivent être estimées de manière sincère. Une maquette réglementaire des budgets est mise en ligne sur l'espace réservé des élus du site internet de la Ville de Beaune. Elle contient en plus des inscriptions budgétaires, des éléments de présentation de l'encours de la dette et un état du personnel. Ce formalisme uniforme pour l'ensemble des communes permet aux élus d'être informés et à l'Etat d'effectuer des contrôles et des comparaisons.

Le rapport de présentation budgétaire qui suit, est composé de trois parties. Une première partie présente les grands équilibres et vise à faciliter la lecture des maquettes réglementaires par les élus. La deuxième partie est consacrée aux budgets annexes. Enfin, une troisième partie présente l'ensemble des budgets sous l'angle des politiques communales et des projets concrets, selon les priorités définies dans le cadre du mandat.

Globalement, l'ensemble des budgets de la Ville de Beaune s'élève à 55,1 M€, pour l'exercice 2022. Le Budget Principal d'un montant de 53,8 M€ est constitué de 54 % de dépenses de fonctionnement.

Budget	Dépenses	Recettes
Budget principal		
<i>Investissement</i>	24 914 762 €	24 914 762 €
<i>Fonctionnement</i>	28 894 243 €	28 894 243 €
TOTAL	53 809 005 €	53 809 005 €
Budget autonome Camping		
<i>Investissement</i>	50 000 €	50 000 €
<i>Fonctionnement</i>	357 626 €	357 626 €
TOTAL	407 626 €	407 626 €
Budget annexe BEAUNE Congrès		
<i>Investissement</i>	220 000 €	220 000 €
<i>Fonctionnement</i>	424 810 €	424 810 €
TOTAL	644 810 €	644 810 €
Budget annexe Aéroport		
<i>Investissement</i>	120 000 €	120 000 €
<i>Fonctionnement</i>	120 000 €	120 000 €
TOTAL	240 000 €	240 000 €
TOTAL GENERAL	55 101 441 €	55 101 441 €

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. L'équilibre en fonctionnement

1. Les recettes

La répartition des recettes est proposée ainsi :

Répartition des recettes de fonctionnement	BP 2021	Budget voté 2021 (BS+DMs)	BP2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	Evolution BP 2022/ voté 2021
Atténuation de charge	425 000 €	305 000 €	347 020 €	-18%	13,78%
Produits des services	3 142 910 €	3 005 010 €	2 844 715 €	-9,49%	-5,33%
Impôts et Taxes	20 197 900 €	19 520 819 €	19 962 714 €	-1,16%	2,26%
Dotations, subventions et participations	3 850 697 €	4 280 388 €	4 257 101 €	10,55%	-0,54%
Autres produits de gestion courante	483 470 €	483 470 €	498 972 €	3,21%	3,21%
Produits financiers	20 110 €	20 110 €	20 171 €	0,30%	0,30%
Recettes exceptionnelles	43 550 €	121 050 €	53 550 €	22,96%	-55,76%
Opérations d'ordre	1 545 000 €	2 363 000 €	910 000 €	-41,10%	-61,49%
Reprise du résultat de fonctionnement	0 €	6 099 172 €	0 €	-	-100,00%
Reprise sur amortissements et provisions	5 000 €	5 000 €	0 €	-100,00%	-100,00%
TOTAL	29 713 637 €	36 203 019 €	28 894 243 €	-2,76%	-20,19%

Le total voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives votées par le Conseil Municipal.

Ce tableau illustre la provenance de la diminution du volume budgétaire, les opérations comptables, appelées opérations d'ordre. Il s'agit d'écritures comptables qui ne donnent pas lieu à des mouvements de fonds et permettent de financer globalement le budget ou de valoriser des stocks de terrain ou l'inventaire patrimonial de la collectivité.

- **Impôts et taxes (20,0 M€)**

La part des impôts et taxes continue de progresser dans les ressources communales (69 %). Cependant, elle baisse de 1,1 % (de BP à BP) soit -235 k€.

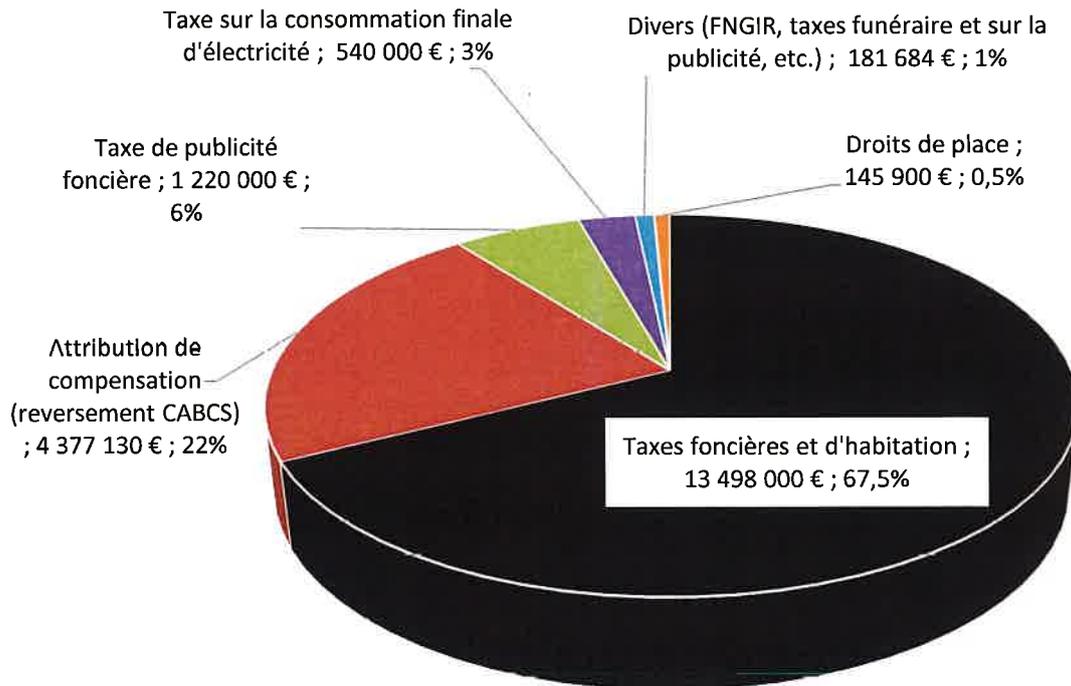
Les taxes foncières et d'habitation progressent en moyenne de 2 % par rapport aux produits de l'exercice 2021, notamment grâce à la revalorisation forfaitaire liée à l'inflation (1,8 %). Cette dernière devrait finalement être supérieure à cette hypothèse compte tenu de l'accélération de la dynamique des prix depuis le mois de septembre 2021. Le pourcentage définitif sera connu en décembre et correspondra à l'inflation annuelle glissante de novembre 2020 à novembre 2021.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est estimée à 1,22 M€ dans le cadre du budget primitif 2022. Cette hypothèse est en hausse de 70 k€ par rapport à celle du BP 2021, mais reste toutefois inférieure aux produits perçus chaque année depuis 3 exercices.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est stabilisée au niveau inscrit au BP 2021 (540 k€). Habituellement perçue avec trois trimestres de décalage, la recette devrait être moins impactée par la crise sanitaire qu'en 2021.

L'attribution de compensation correspond au surplus de fiscalité que l'agglomération reverse à la Ville, après évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) des charges relatives aux compétences transférées. En l'absence de nouveau transfert de compétence à horizon 2022, la recette est reconduite au même niveau qu'en 2021.

La fiscalité inscrite au BP 2022 (20,0 M€)

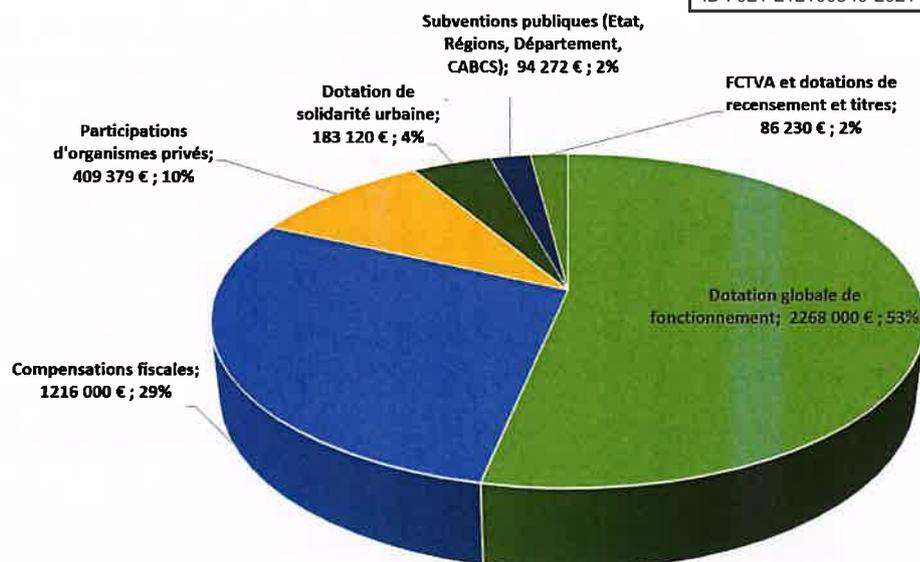


- **Dotations, subventions et participations (4,26 M€)**

Les subventions et dotations représentent 15 % des recettes de fonctionnement. Elles sont principalement composées de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), (2,3 M€) en baisse de 104 k€ par rapport au BP 2021 et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est évaluée (183 k€) en baisse. Seules la population et la part, plus ou moins importante, prélevée pour les dotations de péréquation peuvent faire fluctuer désormais le montant de la DGF. Elle ne représente plus que 8 % des recettes de fonctionnement contre 17 % en 2013. Le rang DSU est calculé chaque année sur des critères économiques et sociaux et peut conduire à une sortie de la liste des villes bénéficiaires, ce qui pourrait être le cas de Beaune en 2022.

Les compensations fiscales (1,2 M€) ont été grandement remaniées en 2021. L'essentiel d'entre elles a disparu dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), mais de nouvelles compensations sont apparues dans le même temps au titre de la réduction de 50 % de la Taxe Foncière sur le Bâti des entreprises industrielles et assimilées. Elles ont donc progressé de façon importante en 2021, mais cette variation est neutralisée au sein de la taxe foncière dans le cadre de la réforme de la TH. Comme le gouvernement prévoit de maintenir cette mesure de soutien en 2022, cette recette est inscrite au budget primitif 2022 avec une actualisation liée à l'inflation prévisionnelle.

Les dotations et subventions prévues au BP 2022



Les participations d'organismes privés (409 k€), se composent du financement des espaces beaunois par la Caisse d'allocation Familiale (CAF) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), dans le cadre de l'animation des quartiers, de l'accueil de services sociaux et du soutien à la parentalité (109 k€). Dans le cadre de l'exposition *Le Bon, le Téméraire et le Chancelier – Quand flamboyait la Toison d'Or*, les Hospices de Beaune participeront à hauteur de 200 k€. Des mécénats sont également en cours de négociations pour la valorisation du patrimoine beaunois et un montant provisionnel de 100 k€ a été inscrit à ce titre.

Des partenaires soutiennent la lecture publique et le spectacle vivant comme le Conseil Départemental (2,8 k€) et le Conseil Régional (10 k€) grâce aux offres et à la programmation de qualité des services municipaux. Le Conseil Départemental dans l'exercice de sa compétence sociale devrait verser également une somme évaluée à 22,2 k€ pour 2022, en faveur des espaces beaunois. Les Communes financent la scolarisation d'élèves dans les écoles beaunoises à hauteur de 42 k€.

L'Etat rembourse (partiellement) les frais d'organisation des élections et avec deux élections à deux tours prévues en 2022, une somme de 8,2 k€ est inscrite. Un financement partiel est également accordé pour faciliter le recrutement des apprentis (9 k€).

Le Fonds de compensation TVA (70 k€), dotation de l'Etat, est calculé, pour 2022, en fonction des travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, réalisés en 2021. Une dotation existe pour la gestion des titres sécurisés (carte nationale d'identité et passeport) pour un montant stable de 12,1 k€, ainsi que pour le recensement (4,1 k€).

• Les produits des services (2,8 M€)

Les produits des services sont estimés en baisse de 9,5 % par rapport au BP 2021 soit -298 k€. Ils représentent 10 % des recettes de fonctionnement. Les différents modes d'occupation de l'espace public génèrent des ressources pour la Ville de Beaune.

Les droits de stationnement (880 k€) affaiblis par la crise sanitaire et sans compensation par l'Etat, représentent 3 % des ressources. Le contexte sanitaire plus favorable, la modernisation des moyens de paiement et de contrôle, ainsi que le renforcement de l'équipe de surveillance, contribuent à inscrire une hausse de 55 k€.

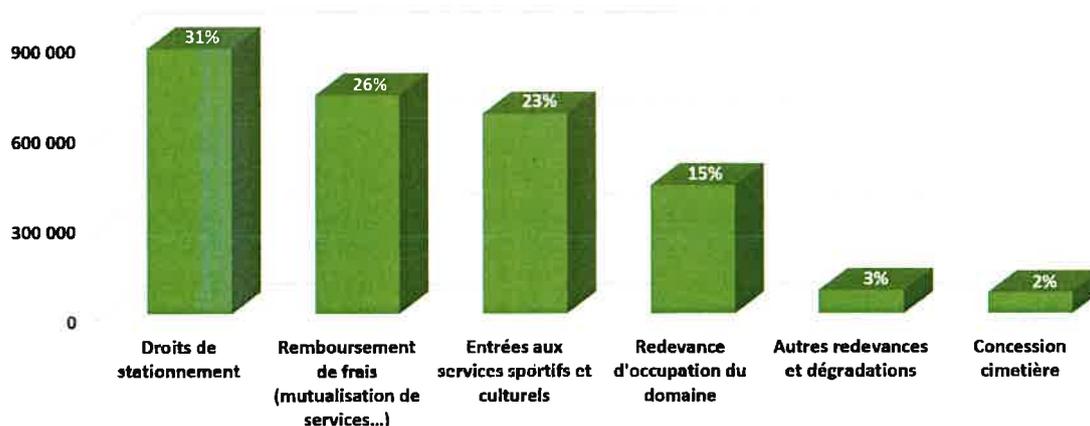
Les remboursements de frais par la CABCS et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constituent plus du quart de ce chapitre comptable (726 k€) et sont en baisse de 117 k€ en lien avec la diminution des frais d'affranchissement et des mises à disposition. Lors des refacturations, il s'agit de ventiler les charges sur chaque bénéficiaire pour retracer la réalité des frais, de partager des moyens, des locaux, des savoir-faire, en faisant des économies d'échelle. Des évaluations annuelles, des conventions, permettent des refacturations équilibrées.

Les entrées aux services sportifs, sociaux et culturels (664 k€) sont en baisse de 4 %. Le secteur de la Culture (289 k€) a été un des plus touchés par la crise sanitaire. La Ville de Beaune propose une programmation ambitieuse pour relancer la fréquentation des structures culturelles dont 150 k€ de billetterie pour les musées, 83 k€ pour le théâtre, 40 k€ pour les spectacles musicaux et 16 k€ pour la bibliothèque. Les événements sportifs s'élèvent à 347 k€. Les redevances liées aux Espaces Beaunois sont stables à 28 k€.

Les redevances d'occupation du domaine public (427 k€) sont stables et concernent l'occupation de trottoirs pour la pose d'échafaudages, de palissades durant les travaux, mais également les droits de terrasse des commerçants, bars et restaurants.

Le solde du chapitre se compose de remboursements suite à des sinistres et des ventes de concessions du cimetière.

Les recettes des produits des services, prévues au BP 2022



- **Les autres produits (1,8 M€)**

Les opérations d'ordre (910 k€) sont liées aux écritures de stock des terrains de la ZAC Porte de Beaune, elles ne donnent pas lieu à des encaissements réels, mais à une valorisation d'un stock à vendre de terrains.

Les autres produits de gestion courante (499 k€) sont constitués des loyers versés pour l'occupation de salles municipales, d'immeubles par des entreprises ou de logements. Ils progressent de 15 k€.

Les atténuations de charges (347 k€) correspondent aux remboursements des dépenses de personnel, que cela soit par l'assurance maladie ou l'assurance statutaire dans le cadre de certains congés maladie ou maternité (250 k€) ou dans le cadre de la participation des agents aux titres restaurants (97 k€).

Le budget étant obligatoirement équilibré sans recours à l'emprunt, les dépenses sont calibrées sur les ressources et chaque élu référent a élaboré son propre budget pour tenir dans cette enveloppe globale. Cela a nécessité des arbitrages, des priorisations et des choix. Les recettes inscrites au budget sont une évaluation des ressources attendues. Les dépenses, elles, détaillées par chapitre constituent la limite des dépenses que l'exécutif peut engager sans nouvelle autorisation (Décision Modificative) du Conseil Municipal. Le plafond des dépenses est spécialisé par chapitre et si l'ordonnateur souhaite déroger à cette limite, le chapitre, il doit en demander l'autorisation au Conseil Municipal.

2. Les dépenses

La décomposition par chapitre des dépenses de fonctionnement se présente comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement	BP 2021	Budget voté 2021 (BS+DMs)	BP2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	Evolution BP 2022/ voté 2021
Charges à caractère général	7 815 352 €	7 606 916 €	7 788 892 €	-0,34%	2,39%
Charges de personnel	12 458 219 €	12 680 719 €	13 145 650 €	5,52%	3,67%
Autres charges de gestion courante	3 919 469 €	3 572 949 €	3 532 289 €	-9,88%	-1,14%
Atténuation de produit (FPIC + reverse. FPS)	570 300 €	585 300 €	575 500 €	0,91%	-1,67%
Charges financières	670 000 €	670 000 €	455 630 €	-32,00%	-32,00%
Charges exceptionnelles	5 950 €	45 450 €	11 350 €	90,76%	-75,03%
Dépenses imprévues	299 347 €	1 604 894 €	375 162 €	25,33%	-76,62%
Autofinancement	0 €	4 544 257 €	0 €	-	-100,00%
Opérations d'ordre	3 970 000 €	4 842 535 €	2 964 770 €	-25,32%	-38,78%
Provisions	5 000 €	50 000 €	45 000 €	800,00%	-10,00%
TOTAL	29 713 637.€	36 203 019 €	28 894 243 €	-2,76%	-20,19%

Le total voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives votées par le Conseil Municipal.

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

FPS : Forfait Post-Stationnement

• Les charges de personnel (13,1 M€)

Les dépenses de personnel représentent 50,7 % des dépenses réelles de fonctionnement du projet de budget primitif 2022 (48,4% au BP 2021). En volume, elles progressent de 5,5 % par rapport au BP 2021, soit 687 k€.

Les annexes au rapport d'orientations budgétaires détaillent l'ensemble des impacts à la hausse sur le budget de la masse salariale 2022. Les différentes réformes en cours dans les collectivités territoriales impactent la masse salariale de 465 k€ en revalorisant les plus bas salaires pour les agents de catégorie C, en augmentant le SMIC de 2,2 %, en prenant en compte l'avancement des agents et en instaurant une mutuelle obligatoire. 5 créations de poste aux Espaces Verts (145 k€) permettront d'entretenir et de valoriser l'environnement du Parc de la Chartreuse. La première attribution de la prime du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sera effectuée en 2021. Outil managérial, très attendu, cette prime supplémentaire, ponctuelle et accordée sur des critères d'implication professionnelle forte et reconnue. Ce dispositif sera renouvelé en 2022 pour un montant de 50 k€.

Pour permettre, une meilleure attractivité en matière de recrutement et améliorer la fidélisation des agents, une enveloppe de 50 k€ est prévue pour la revalorisation des indemnités sur l'année 2022.

• Les charges à caractère général (7,8 M€)

Les dépenses de fluides (1,5 M€), représentant 20 % des charges à caractère général, sont en hausse de 109 k€ dont 78 k€ pour l'énergie et l'électricité des bâtiments et des équipements municipaux et 30 k€ pour l'éclairage public.

Les prestations externalisées et les locations mobilières (1,3 M€) diminuent de 90 k€ suite à une valorisation des ressources en interne et l'acquisition d'engins spécifiques.

Les dépenses d'entretien et de réparation (1 M€) progressent de 44 k€, elles permettent de maintenir le bon état général du patrimoine communal. Un accent particulier est mis sur la signalisation, la voirie et le matériel roulant, l'entretien des terrains et des réseaux pour sécuriser le patrimoine communal.

Les frais divers (977 k€) progressent de 88 k€ principalement à cause de la reprise de l'organisation festive du semi-marathon.

Les fournitures (970 k€) sont dédiées principalement aux actions (200 k€), des parcs et jardins et à l'embellissement du jardin cinéraire, au matériel des services techniques et les frais de carburants (417 k€), aux frais d'entretien en lien avec la poursuite de la gestion de la crise sanitaire (138 k€) et 89 k€ en lien avec les projets culturels.

Les contrats de maintenance des structures s'élèvent à 652 k€, soit + 20 k€.

Les transports de biens (0,3 M€) augmentent de 138 k€ en lien avec le transport retour de l'exposition (100 k€) et de l'évacuation des déchets verts.

Le solde des dépenses (1,1 M€) comprend les taxes foncières, l'affranchissement, les remboursements de frais, les assurances, les honoraires ou encore les frais de nettoyage des locaux.

Les multiples augmentations proposées au sein de ce chapitre ne font toutefois pas augmenter son volume par rapport au BP 2021 (-0,3%, soit -26 k€). Cela s'explique par un effet de périmètre comptables des mises en commun de services à la demande de la trésorerie, entraînant une réduction de 0,5 M€ de ce chapitre.

- **Les autres charges de gestion courante (3,5 M€)**

Les autres charges de gestion courante baissent de - 9,9 % par rapport au BP 2021, soit - 387 k€. Cette diminution s'explique par un ajustement sur la subvention pour contrainte de service public du Budget Annexe Beaune Congrès.

Le soutien aux associations est stable (977 k€). Un ajustement concerne la fin de certaines mises à disposition de personnel, suite à des départs d'agents, équilibrées en dépenses et en recettes. L'étude des dossiers de demande de subvention est en court. Elles seront attribuées en début d'année, par le Conseil Municipal. La subvention au CCAS a été revue à la hausse en 2020 et 2021 afin de renforcer son équipe de travailleurs sociaux. Pour le projet de BP 2022, la subvention proposée est stable (831 k€).

La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) progresse de 1 %, soit 882 k€.

Les charges de fonctionnement à destination des élus (409 k€) sont révisées à hauteur de - 4 % en fonction des écristements.

Avec la hausse du coût par élève, dans les écoles publiques beaunoises, la contribution aux écoles privées est prévue à 358 k€. Le solde du chapitre est composé des redevances pour les licences, des billets jumelés avec les Hospices de Beaune et des créances non recouvrées.

- **Les charges financières (0,5 M€)**

Les charges financières sont estimées en baisse de 214 k€ par rapport au BP 2021 (soit - 32 %). Cela correspond au cycle de vieillissement de la dette actuelle, qui sur des échéances constantes, opère une bascule des annuités vers une plus grande part de remboursement en capital et une plus faible part d'intérêts d'emprunts.

- **Les opérations comptables et prélèvements sur recettes (3,5 M€)**

La principale part de ces dépenses, sont les opérations d'ordre. Elles sont composées des variations de stocks de terrains de la ZAC Porte de Beaune (1,9 M€), cédés à la CABCS, d'année en année, et des amortissements (1 M€). Il s'agit de dépenses qui s'inscrivent en parallèle en recettes sur la section d'investissement, et ne donnent pas lieu à des mouvements de fonds.

Il n'y a pas d'autofinancement inscrit pour l'instant. La reprise des résultats 2021 permettront de le déterminer. Une réserve pour dépenses imprévues de 375 k€, permettra de redéployer des crédits vers d'autres chapitres si nécessaire en cours d'année.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est une enveloppe à destination des collectivités locales dont la fiscalité mobilisable est considérée comme insuffisante, et dont le financement se fait par un prélèvement sur les recettes fiscales de celles dont la fiscalité mobilisable est raisonnable. La Ville se trouve dans la seconde catégorie. L'évolution de son prélèvement dépend de facteurs internes à la CABCS (transferts de compétences, mutualisations, variation de la richesse du territoire), mais également de

facteurs externes (changement de la carte intercommunale, etc.). Ces effets étant considérés comme marginaux pour 2022, une hypothèse stable par rapport à 2021 a été retenue.

B – Un financement assuré pour la section d'investissement

1. Les recettes

La répartition des recettes d'investissement est proposée ainsi :

Répartition des recettes d'investissement	BP 2021	Budget voté 2021 (BS+DMs)	BP2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	Evolution BP 2022/ voté 2021
Dotations et fonds propres	1 080 000 €	3 651 597 €	1 450 000 €	34,26%	-60,29%
Subventions d'investissement	6 696 170 €	4 803 106 €	4 841 088 €	-27,70%	0,79%
Emprunt et caution reçues	10 332 528 €	5 000 €	13 506 904 €	30,72%	NS
Refinancement	0 €	7 067 460 €	2 152 000 €	-	-69,55%
Autofinancement	0 €	4 544 257 €	0 €	-	-100,00%
Produits de cession	0 €	967 547 €	0 €	-	-100,00%
Opérations d'ordre	3 970 000 €	4 867 535 €	2 964 770 €	-25,32%	-39,09%
TOTAL	22 078 698 €	25 906 501 €	24 914 762 €	12,85%	-3,83%

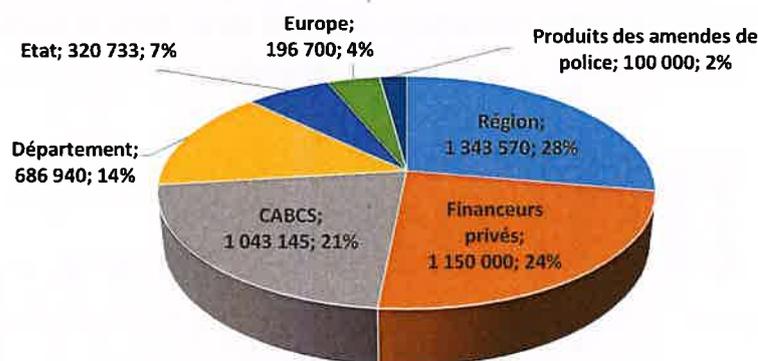
Le total voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives votées par le Conseil Municipal.

➤ **Emprunt d'équilibre (13,5 M€) et refinancement de la dette (2,2 M€)**

Dans l'attente de la détermination du résultat d'investissement et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, un emprunt d'équilibre a été inscrit à hauteur de 13,5 M€. L'emprunt à réaliser sera affiné au cours de l'exercice. Pour rappel, le BP 2021 prévoyait 10,3 M€ d'emprunt, aucun emprunt ne sera finalement réalisé en 2021, grâce à l'autofinancement et au décalage de certains travaux en lien avec la crise sanitaire.

Un refinancement des emprunts 6F sera peut-être réalisé en 2022 si le contexte monétaire devient plus favorable pour la ville, notamment si la reprise économique mondiale se poursuit. Pour tenir compte de cette éventualité, environ 2,2 M€ sont proposés en recettes et en dépenses d'investissement.

➤ **Subventions et participations (4,8 M€)**



Les subventions et participations s'établissent en fonction de l'avancée des travaux d'investissement et des échéanciers des différents partenaires. Les financements se répartissent selon les projets suivants : la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne (3,8 M€), les aménagements liés aux mobilités douces (465 k€), le théâtre de verdure (259 k€), l'école Champagne (105 k€), les vestiaires de foot du stade de Vignoles (63 k€), l'accessibilité des bâtiments (43 k€) et l'Ecopâturage (35 k€). Les principaux financeurs sont les collectivités locales : la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (1 M€), la Région (1,3 M€) et

le Département (687 k€). Des financeurs privés supportent également les projets de la Ville de Beaune pour 1,2 M€.

➤ **Autres financements (1,5 M€)**

Le FCTVA (Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée) a été évalué à 1,1 M€, d'après une hypothèse de réalisation des dépenses éligibles à ce fonds d'un peu plus de 6,7 M€. Les recettes fiscales liées aux autorisations d'urbanisme ont été ajustées, de manière prudente à 350 k€ en lien avec les incertitudes liées à la crise sanitaire.

2. Les dépenses

La répartition des dépenses présentée ci-après, de manière comptable, avant une présentation plus détaillée des actions et projets, avec les dépenses de fonctionnement :

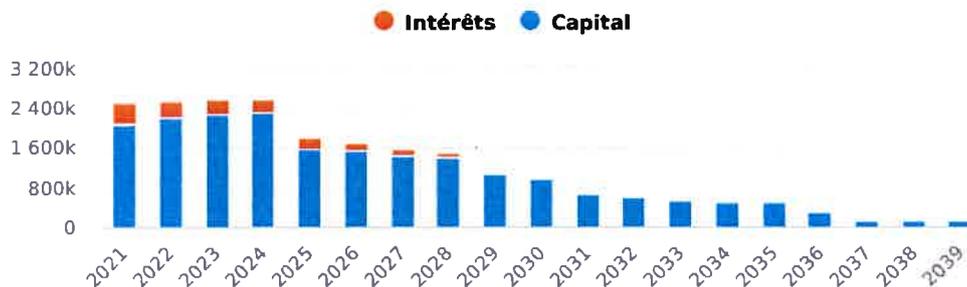
Répartition des dépenses d'investissement	BP 2021	Budget voté 2021 (BS+DMs)	BP2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	Evolution BP 2022/ voté 2021
Remboursement d'emprunt	2 748 000 €	2 748 000 €	2 493 100 €	-9,28%	-9,28%
Refinancement	0 €	7 067 460 €	2 152 000 €	-	-69,55%
Frais d'études et d'annonces de marchés	154 410 €	196 345 €	328 000 €	112,42%	67,05%
Subventions d'équipement versées	600 874 €	614 283 €	600 874 €	0,00%	-2,18%
Travaux et acquisitions	17 010 314 €	10 816 611 €	18 410 688 €	8,23%	70,21%
Opérations d'ordre	1 545 000 €	2 388 000 €	910 000 €	-41,10%	-61,89%
Réserve dépenses imprévues et rbst taxe	20 100 €	72 350 €	20 100 €	0,00%	-72,22%
Affectation du résultat N-1	0 €	2 003 451 €	0 €	-	-100,00%
TOTAL	22 078 698	25 906 501	24 914 762	12,85%	-3,83%

Le budget voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives.

➤ **Remboursement en capital de la dette (2,5 M€) et refinancement de la dette (2,2 M€)**

Les échéances d'emprunt sont composées des frais financiers (les intérêts), dépense imputée en fonctionnement, et du remboursement en capital de la dette, comptabilisé comme une dépense d'investissement. Le poids de la dette représente 10 % des dépenses réelles d'investissement.

Les flux de remboursement de la dette actuelle



➤ **Subventions d'équipement versées (0,6 M€)**

Pour l'exercice 2022, la somme de 0,6 M€ est prévue pour le contournement de Beaune. Il s'agit de financer les travaux de la rocade, sous maîtrise d'ouvrage départementale. L'échéancier est déterminé par une convention de financement.

➤ **Réalisation des investissements en faveur de l'équipement communal (18,7 M€)**

Le volume financier mobilisé en 2022 est important, en lien avec la programmation financière et technique. Comptablement le budget d'investissement est présenté sur deux niveaux de vote différents : les opérations pour les dépenses gérées en autorisation de programme (AP), et au chapitre pour les autres ne présentant pas de caractère pluriannuel. Les codes d'opération d'équipement présentés dans la maquette budgétaire réglementaire correspondent à la présentation détaillée des AP-CP annexée au rapport d'orientations budgétaires. Les dépenses d'équipement communales inscrites en 2022, sont ainsi composées pour 84 % de crédits gérés de manière pluriannuelle en AP-CP.

En 2022, les principales opérations, concernent la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne (9,7 M€), le Parc de la Chartreuse (2,9 M€), le Théâtre de verdure (681 k€), la construction d'une salle d'activité pour l'école Champagne (530 k€), l'aménagement du boulevard circulaire en mobilité douce (380 k€) et les vestiaires de foot Vignoles (297 k€).

Les crédits gérés hors AP-CP s'élèvent à 3,6 M€ en 2022. 66 % des crédits concernent des travaux, sur les terrains (89 k€), les bâtiments (805 k€) ou la voirie (1,5 M€). Des études sont également menées et pourront donner lieu à la création d'opération plus conséquentes dans les prochaines années et à la création d'autorisations de programme (328 k€). Enfin, les autres crédits annuels, concernent des acquisitions (1,2 M€) et sont principalement composés d'une enveloppe pour les acquisitions de terrains (310 k€), de matériel de transport ou roulant (355 k€) en évolution de 107 k€ par rapport à 2021 et de matériel de bureau et informatique (150 k€).

Le Budget Principal a été présenté de manière détaillée, il convient également de présenter le Budget Autonome du Camping ainsi que les budgets annexes. La réglementation impose une présentation isolée et des équilibres propres pour certaines activités, les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) et les budgets pour l'aménagement et la commercialisation de zones ou de lotissement.

II . LES BUDGETS ANNEXES

A. Le camping (408 k€)

En 2021, les mesures liées à l'état d'urgence sanitaire ont induit une nouvelle fermeture du camping de mars à mai ainsi qu'une diminution de la fréquentation pendant la saison estivale. L'article 26 de la Loi de finances rectificative 2021 prévoit la mise en place d'une dotation calculée selon l'évolution de l'épargne brute 2019-2020, (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement). L'épargne brute du camping a chuté de près de 134 k€ entre 2019 et 2020. Cependant, aucune subvention n'a encore été attribuée par les services de l'Etat. Malgré la subvention exceptionnelle du budget principal de 85,5 k€ en 2020, le résultat était pour la 1^{ère} fois déficitaire de 11,3 k€ depuis 2013. L'objectif de 2022 porte sur la reprise des prestations d'hôtellerie de plein-air et le maintien de la structure en camping quatre étoiles pour l'attractivité de cet équipement public.

1. Le fonctionnement (358 k€)

Les dépenses courantes sont pratiquement stables (0,4%). Cela s'explique principalement par les dépenses d'entretien (6 %) et les hausses de fluides (8 %). Les charges de personnel progressent de 7,3 k€, soit + 4,1 % en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et les mises à disposition de personnel du Budget Principal. La masse salariale représente 53 % des dépenses réelles du camping. Des dépenses imprévues, ont été inscrites à hauteur de 13,5 k€ en baisse de 20 %. Compte tenu de la situation économique de ce secteur, il est nécessaire d'avoir une provision. Elles représentent 3,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes sont évaluées en légère hausse de 1,9 %, soit + 6,6 k€ par rapport au BP 2021. La prévision espère profiter du maintien des quatre étoiles du camping et de la reprise des prestations d'hôtellerie de plein-air post Covid.

2. L'investissement (50 k€)

Le volume d'investissement s'élève à 50 k€. Des dépenses sur l'aménagement des blocs sanitaires et le remplacement des colonnes de douches dans les blocs sanitaires, sont inscrites. La conservation de la végétation et la plantation de nouveaux arbustes améliorera l'espace. Enfin, le dispositif de tri sélectif sera amélioré par la mise en place de bacs tri papier à la disposition des campeurs. La section s'équilibre temporairement par un emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats.

B. Palais des congrès (645 k€)

Afin de suivre l'ensemble des dépenses liées au site du Palais des Congrès, ainsi que les relations financières avec la SPL BEAUNE Congrès qui en assure la gestion, un budget annexe spécifique a été constitué.

1. Le fonctionnement (425 k€)

Les dépenses de fonctionnement envisagées pour l'année 2022 diminuent de 40 %, en lien avec la programmation des activités pour contrainte de service public du Budget Annexe Beaune Congrès (35 k€). Un diagnostic global du bâtiment est prévu (20 k€) et des études de marché en prévision de la fin de contrat de la SPL (50 k€). Les taxes foncières présentent une augmentation de 2,5 k€. Les dotations d'amortissement ont été ajustées aux montants effectivement comptabilisés ces dernières années (220 k€). L'entretien courant du bâtiment s'élève à 50 k€.

Les recettes s'élèvent à 206 k€ et se décomposent en deux types : la redevance d'occupation du Palais des Congrès et les remboursements de frais. Ce budget est structurellement déséquilibré sans subvention du budget principal, subvention évaluée à 219 k€ pour 2022.

2. L'investissement (220 k€)

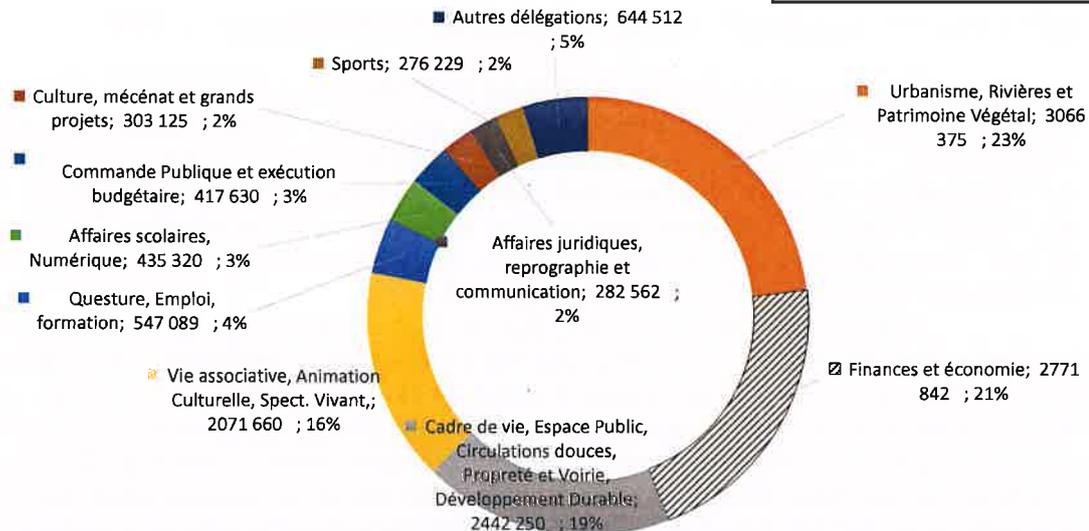
La volumétrie de la section d'investissement est déterminée par le niveau des amortissements issus des dépenses de fonctionnement. En 2022, l'étanchéité de la toiture du Hall d'exposition sera révisée. Des dispositifs anti-intrusion seront renouvelés et l'éclairage du parvis et des allées bénéficiera de rénovation.

C. Zone de l'aérodrome Beaune-Challanges (120 k€)

Ce budget concerne l'aménagement de la zone géographique aux abords de l'aérodrome de Beaune-Challanges. Des travaux de voirie de 120 k€ sont envisagés et pourraient être financés par un apport exceptionnel du Budget Principal pour permettre à ce budget de développer ce secteur.

III. LES PRINCIPALES ACTIONS ET OPERATIONS PAR DELEGATIONS

Répartition des dépenses de fonctionnement par délégation hors masse salariale



Les délégations présentant les principales évolutions entre 2021 et 2022 sont les suivantes. La délégation du Cadre de vie et l'Espace public et la délégation de l'Urbanisme sont revalorisées de respectivement deux points (pts) et un point en 2022 compte tenu de la hausse des fluides, des carburants et des prestations d'études et de recherche. Enfin, la délégation financière diminue de 3 pts sans les subventions exceptionnelles 2021 versées aux budgets annexes.

➤ **Politique de la Ville, Règlementation, Sécurité**

dépenses d'investissement : 154 k€, dépenses de fonctionnement : 111 k€

Ce secteur regroupe principalement la gestion des autorisations d'occupation du domaine public, des marchés, des parkings, mais également la police municipale et de la fourrière. Des ressources importantes sont générées par le stationnement, l'occupation du domaine public, les marchés et les toilettes publiques (1,4 M€). La prévision est revue légèrement à la hausse en prévision d'une amélioration des conditions sanitaires. L'organisation des élections en 2022 génère des compensations financières : 8 k€ de l'Etat pour les mises sous pli et les frais d'assemblée électorale.

En investissement, la vidéoprotection sera renforcée (40 k€), la circulation et la signalisation du centre-ville seront améliorés (10 k€). Les tables les plus anciennes du marché et les horodateurs les plus anciens seront renouvelés pour respectivement 16 k€ et 50 k€.

➤ **Culture, Mécénat, Grands Projets**

dépenses d'investissement : 78,6 k€, dépenses de fonctionnement : 303 k€

La délégation comprend le fonctionnement des musées (207 k€), des festivals d'été et Beaune Vibrations (93 k€) et de l'entretien des Orgues de la collégiale et de l'église St Nicolas (3 k€). Le budget des musées comprend principalement les dépenses liées à l'exposition *Le Bon, Le Téméraire et Le Chancelier - Quand flamboyait la Toison d'Or*. Le développement des animations au beffroi se poursuivra en 2022. Une nouvelle programmation de qualité avec des artistes renommés sera proposée pour les scènes musicales. Les recettes de la délégation (507 k€) sont en forte hausse (+ 56 k€) en prévision des différents partenariats en lien avec l'exposition, des mécènes et le reversement des billets jumelés avec les Hospices.

En investissement, des travaux de consolidation de la structure du beffroi sont inscrits (50 k€). Pour la conservation préventive et la restauration des œuvres, une enveloppe de 7,5 k€ est prévue. Un logiciel de billetterie sera installé dans les musées (6 k€). Enfin, l'acquisition d'une couverture de scène permettra de faire face aux intempéries (15 k€).

➤ **Cadre de vie, Espace Public, Circulations douces, Propreté et Voirie, Développement Durable**

dépenses d'investissement : 2,5 M€, dépenses de fonctionnement : 2,4 M€

Sur cette délégation, sont assurés l'entretien, la transformation et la création des infrastructures routières et urbaines (chaussée, éclairage, ponts, trottoirs, places, murs de soutènement...), la sécurité des installations de l'aérodrome et le garage qui gère l'ensemble des véhicules municipaux et assure des prestations pour la CABCS et le CCAS. La gestion des infrastructures (2,1 M€) augmente de 6 % en lien avec les prestations d'éclairage public, le coût des carburants et la gestion de la flotte automobile. Les redevances pour la signalisation d'information locale atteignent 75 k€.

En investissement, la contribution au contournement de Beaune s'élève à 601 k€. Une première tranche du boulevard circulaire permettra d'améliorer les mobilités douces (380 k€). Concernant les gros travaux d'entretien et d'aménagement de voiries, la réfection des chaussées atteint 365 k€ dont notamment une partie de l'avenue Charles De Gaulle, les rues des Castors et de la Poissonnerie. La réfection des trottoirs s'élève à 150 k€. Le plan de circulation de la Place Madeleine sera révisé (150 k€) et le parking relais St Nicolas sera aménagé pour 460 k€. Les murs de soutènement seront repris pour un montant de 100 k€. Enfin, des travaux seront réalisés sur les taxiways de l'aérodrome à hauteur de 120 k€.

Pour ce qui concerne la propreté urbaine, les dépenses de fonctionnement (196 k€) augmentent légèrement (+5,5 k€) en lien avec les réparations sur la flotte automobile. En investissement, des équipements pour la balayeuse (15 k€) et le renouvellement d'un utilitaire (31 k€) sont prévus. Le mobilier urbain (corbeille et distributeur de sacs de déjections canine) et du matériel portatif électrique ou thermique seront renouvelés (7 k€).

➤ **Vie associative, Animation Culturelle, Spectacle Vivant**

dépenses d'investissement : 50 k€, dépenses de fonctionnement : 2,1 M€

La délégation porte le soutien aux associations, la gestion du théâtre et de la bibliothèque et les achats de documentation professionnelle de la Ville. Le budget de soutien aux associations est stable (1,8 M€) dont 831 k€ pour le CCAS. Des locaux et du matériel sont également mis à disposition des associations ou loués à des particuliers et entreprises. Les recettes s'élèvent à 175 k€ en baisse de 19 % par rapport à 2021 en lien avec la crise sanitaire. Sur le secteur culturel, les dépenses de fonctionnement sont stables (256 k€), tout comme les recettes de billetterie et les abonnements 155 k€.

En investissement, l'embranchement de la passerelle menant à la Porte Marie de Bourgogne nécessite d'être rénové (30 k€). En lien avec la location des salles, du matériel (tables, lits, etc.) doit être renouvelé pour un montant de 8 k€. Les performances énergétiques du théâtre seront améliorées avec l'installation de quatre projecteurs LED (7 k€). L'espace de la bibliothèque sera agrandi en réaménagement la disposition actuelle des locaux (5 k€).

➤ **Solidarités, Insertion, Famille**

dépenses d'investissement : 3 k€, dépenses de fonctionnement : 28 k€

Les Espaces Beaunois proposent des activités régulières ou ponctuelles dans le domaine des loisirs et d'accompagnement à la scolarité ou à la parentalité. Ils accueillent également des partenaires publics qui œuvrent dans le secteur social. Le budget est stable et correspond à des achats de fournitures pour les activités, à des frais de transport et des droits d'entrée pour les sorties familiales. En investissement, le bureau d'accueil de l'espace des Blanches fleurs sera rénové.

Les recettes sont estimées à 150 k€. Elles semblent plus élevées que les dépenses de la délégation car les frais de personnel et les frais de fonctionnement liés aux bâtiments sont décrits dans d'autres délégations. Les recettes se composent essentiellement d'attributions sociales et de subventions. Le solde est composé des redevances pour les cartes d'adhésion, les ateliers et les sorties proposés.

➤ **Sports**

dépenses d'investissement : 624 k€, dépenses de fonctionnement : 276 k€

La délégation présente les frais liés à la gestion des équipements sportifs et aux animations sportives dont notamment les 24 H de Beaune (44 k€) et les courses pédestres (173 k€). Pour le stade nautique, les frais d'entretien du bâtiment et les consommations de fluides sont intégrés dans la partie bâtiment et urbanisme. En parallèle, les recettes sont estimées à 385 k€ dont 220 k€ pour les événements sportifs et 162 k€ pour le stade nautique.

Les principales dépenses d'équipement seront consacrées à la réhabilitation des vestiaires de foot du stade Vignoles (297 k€), aux performances énergétiques de l'éclairage des différents terrains (123 k€) et à la gestion de la concession pour le stade nautique (150 k€).

➤ **Population, Citoyenneté**

dépenses d'investissement : 64 k€, dépenses de fonctionnement : 60 k€

La délégation porte les services de l'état civil (3 k€) et la gestion du cimetière (62 k€). La reprise de concession représente 89 % des dépenses au cimetière. Le solde se compose d'interventions de tri sélectif et de petit matériel. Les concessions funéraires s'élèvent à 70 k€. L'état civil devrait percevoir 16 k€ de dotation et de rétribution pour les titres sécurisés et 4 k€ pour la dotation de recensement.

En investissement, la gestion des concessions du cimetière nécessite d'être modernisée par l'acquisition d'un nouveau logiciel. L'aménagement du jardin cinéraire pour améliorer les capacités d'accueil des défunts se poursuit. L'embellissement sera réalisé par les équipes des espaces verts.

➤ **Affaires scolaires, Numérique**

dépenses d'investissement : 44 k€, dépenses de fonctionnement : 435 k€

Les dépenses de fonctionnement se composent essentiellement de la contribution scolarité hors écoles municipales. Elles sont déterminées en fonction de crédits unitaires par élève, crédits qui sont ensuite affectés aux écoles pour commander des fournitures scolaires ou des petits équipements.

La même chose existe pour du mobilier de rangement ou du matériel, en investissement (44 k€). D'autres investissements pour améliorer les bâtiments scolaires, sont sous la gestion des équipes techniques en charge des bâtiments (636 k€) dont notamment 590 k€ pour la construction de la salle d'activité de l'école Champagne.

➤ **Questure, Emploi, Formation**

dépenses d'investissement : 10 k€, 13,7 M€ en fonctionnement sur le Budget Principal dont 13,1 M€ de charges de personnel, 409 k€ de frais des élus, 138 k€ pour les charges diverses

Ce budget porte la masse salariale des agents municipaux, les indemnités des élus et les actions sociales. La maquette budgétaire réglementaire présente un état du personnel, pour le Budget Principal et pour le Budget Camping, afin de mieux connaître la répartition des agents par catégories et filières professionnelles. Les crédits de formation (hors Centre National de la Fonction Publique Territoriale) sont stables à 60 k€. Ils permettent, entre autres aux agents d'approfondir l'utilisation de leurs logiciels métiers, la mise en place de formations en matière de sécurité ou sur l'utilisation ou la conduite d'équipements spécifiques.

Les remboursements sur rémunérations effectuées par les organismes sociaux, notamment le remboursement des indemnités journalières de maladie que la DRRH a versé, ainsi que les remboursements sur rémunérations en provenance du personnel et la part salariale des titres restaurant s'élèvent à 396 k€.

➤ **Commande Publique et exécution budgétaire**

dépenses d'investissement : 89 k€, dépenses de fonctionnement : 418 k€

Pour respecter les seuils de commande publique et faciliter l'approvisionnement des services, les achats récurrents sont gérés de manière centralisée à la Direction de la Commande Publique (263 k€). La location et la maintenance des imprimantes multifonctions s'élèvent à 59 k€. Les fournitures d'entretien (71 k€) gérées pour l'ensemble de la collectivité (écoles, musées, bibliothèque, services administratifs...) progressent dans le cadre de la crise sanitaire de 16 k€. En investissement, les dépenses pour la collectivité comprennent le renouvellement du matériel de bureau et informatique (70 k€), du mobilier (17 k€), et divers matériels (3 k€).

La Ville de Beaune assure l'ensemble de son patrimoine et bénéficie également d'une assurance responsabilité civile. Cela représente une charge de 105 k€. Les compagnies d'assurance prennent en charge directement certaines factures et le service assume un montant annuel d'environ 50 k€ en frais de réparations. En cas de sinistre, des recours directs peuvent être effectués envers les personnes responsables de dégradations, sans passer par les assurances. Ainsi, les recettes d'assurance et de recours directs s'élèvent à 30 k€.

➤ **Urbanisme, Rivières et Patrimoine Végétal**

dépenses d'investissement : 15,7 M€, dépenses de fonctionnement : 3,1 M€

L'urbanisme et le patrimoine bâti représentent une charge de fonctionnement de 2,4 M€ (Budget Principal et Palais des Congrès). Les principales dépenses se décomposent de la manière suivante : les fluides (1,1 M€), les dépenses d'entretien des bâtiments (210 k€), la maintenance (486 k€) des aménagements (alarmes, ascenseurs, portes automatiques, etc.), les frais d'étude et de recherche (202 k€) et les frais de nettoyage des locaux (42 k€). La maintenance et les taxes du Palais des congrès s'élèvent à 128 k€. Le montant des recettes s'élève à 342 k€ et comprend les revenus immobiliers, la taxe locale sur la publicité extérieure et les concessions.

En investissement, 84% des dépenses concernent le bâtiment de la Cité des Vins et des Climats et l'aménagement du Parc de la Chartreuse (11,8 M€). La réhabilitation du théâtre de Verdure s'élève à 0,7 M€. Les dépenses de sécurité des bâtiments sont estimées à 225 k€. Les rénovations énergétiques (toitures et huisseries) s'élèvent à 260 k€. La mise en accessibilité est évaluée à 220 k€.

Les dépenses courantes des parcs et jardins s'élèvent à 0,7 M€. L'entretien des terrains et des bois et forêts s'élève à 226 k€. L'achat de fournitures (eau, fleurs, terreau, petit outillage...) et les engrais atteignent 140 k€. Les différents contrats de prestation et les frais de gardiennage des parcs s'élèvent à 91 k€. La gestion des déchets verts s'élève à 75 k€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1,5 M€. Les travaux d'aménagement du Parc de la Chartreuse s'élèvent pour la partie gérée par les Espaces Verts à 0,8 M€. Il est prévu d'acquérir des équipements professionnels (0,4 M€) : deux tondeuses autoportées, un tracteur agricole, deux camions bennes, un tapis convoyeur et un engin préparateur de sol. La construction d'un hangar pour protéger le matériel et d'un espace de stockage s'élève à 140 k€. La poursuite de la mise en place de l'écopâturage à la Montagne de Beaune représente 20 k€. L'aménagement des aires de jeux scolaires et publics s'élève à 9 k€. La plantation d'arbres et la gestion hydraulique s'élèvent à 89 k€.

➤ **Affaires internationales, jumelage et commerce**

dépenses d'investissement : 50 k€, dépenses de fonctionnement : 374 k€

Sous cet intitulé de délégation, la gestion du camping occupe une place très importante de la délégation (94 %). Le détail du budget du camping a été présenté, ci-dessus.

Les festivités prévues dans le cadre des 60 ans du jumelage avec Bensheim n'ont malheureusement pas pu se dérouler ni en 2020, ni en 2021, du fait du contexte sanitaire et seront reportées en 2022. L'anniversaire de jumelage avec la Ville de Malmédy sera célébré en 2022, de nombreuses animations sont envisagées pour cette occasion. Une rencontre sportive avec les jeunes des villes de Malmédy et Bensheim est également prévue.

➤ **Logement**

dépenses d'investissement : 24 k€, dépenses de fonctionnement : 6 k€

La Ville de Beaune participe aux commissions d'attributions de logements par les bailleurs sociaux et à l'étude des dossiers de demande de logement. Par ailleurs, des logements municipaux sont également mis en location. Ce budget stable permet d'assurer les petits entretiens, le nettoyage des communs et le suivi de l'encaissement des loyers et charges (95 k€ en recette annuelle).

En lien avec le service Logement, les services techniques assument, par ailleurs, des diagnostics dans leur propre budget et des travaux de remise en état ou d'amélioration des performances énergétique en fonction des départs de locataires (20 k€). Les cautions à rembourser ou à encaisser sont provisionnées à hauteur de 4 k€.

➤ **Jeunesse et événements sportifs** (15 k€ en fonctionnement)

Les dépenses de ce secteur augmentent de 1 k€, afin de développer de nouvelles offres et activités pour les jeunes. Les recettes des usagers sont évaluées à 10 k€.

➤ **Développement de la e-administration, informatique et nouvelles technologies**

dépenses d'investissement : 22 k€ (hors matériel informatique géré par les achats), dépenses de fonctionnement : 216 k€

Le service informatique assure la maintenance de l'ensemble des logiciels bureautiques et métiers (77 k€), de la téléphonie, le paiement des frais de télécommunication (68 k€), ainsi que le suivi des prestations de déploiement de nouveaux modules de logiciels (50 k€). En investissement, il s'agit de licences professionnelles pour les Parcs et Jardins et le renouvellement de la téléphonie mobile et fixe.

➤ **Santé, handicap, solidarité générationnelle**

5 k€ pour la fête des Blanches-Fleurs

La fête des Blanches-Fleurs n'a malheureusement pas pu se tenir ni en 2020, ni en 2021. Il s'agit d'un événement festif important pour le quartier, qui attire beaucoup d'habitants Beaunois. L'implication des associations et des bénévoles contribue à sa réussite.

➤ **Finances et économie**

dépenses d'investissement : 5,9 M€, dépenses de fonctionnement : 6,0 M€

L'ensemble des dépenses et recettes de ce secteur a été décrit précédemment dans le cadre des explications relatives aux chapitres comptables des maquettes budgétaires réglementaires. Il s'agit de gérer les équilibres budgétaires et la charge de la dette, ainsi que toutes les dépenses obligatoires ou imprévues.

➤ **Sociétés savantes et archives municipales**

dépenses d'investissement : 1 k€, dépenses de fonctionnement : 8 k€

Le budget des archives municipales permet l'acquisition de fournitures spécifiques que seul ce service commande, auprès de fournisseurs différents des autres services. Des conditionnements sur mesure sont nécessaires (4 k€), ainsi que des prestations de reliure et de désinfection ou d'élimination de documents (4 k€). L'investissement permet de restaurer des parchemins ou des registres anciens.

➤ **Affaires générales et logistique**

dépenses d'investissement : 36 k€, dépenses de fonctionnement : 283 k€

Les dépenses de fonctionnement du service communication s'élève à 53 k€. Ce service gère les fournitures (alimentation, boissons, nappage...) pour les vins d'honneur et les réunions de travail, toutes les gerbes commémoratives, la location de matériel pour les événements festifs, ainsi que les frais d'impression et de distribution du Beaune Comm'. Le service des festivités s'élève à 8 k€ (location de matériels, lavage des tentes, vérification des structures, etc.). En investissement, 13 k€ seront mobilisés pour du matériel (tentes, tables, drapeaux et grilles d'exposition). La Ville de Beaune gère l'affranchissement (120 k€) pour trois structures, la CABCS, le CCAS et elle-même. Une refacturation est effectuée ensuite. La gestion des contentieux et des études s'élève à 38 k€. La gestion dématérialisée des assemblées et du courrier est à l'étude (30 k€). Les cotisations (26 k€) à des organismes (Territoires Numérique, AMF, etc.) sont stables.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **28 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions,**

- ADOPTE le Budget Primitif du Budget Principal, du Budget Autonome Camping, du Budget Annexe Zone de l'Aérodrome BEAUNE-CHALLANGES et du Budget Annexe de BEAUNE Congrès pour l'exercice 2022, dans les conditions décrites dans les documents budgétaires communiqués aux élus selon les maquettes réglementaires des nomenclatures comptables en vigueur à la date du vote,
- AUTORISE le Maire :
- à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires,
 - à procéder au lancement des consultations et appels d'offres pour l'exécution des dits budgets,
 - à solliciter les subventions et autorisations d'engagement immédiat des dépenses sans perte du bénéfice des subventions auprès des collectivités et organismes concernés, et à signer les conventions de partenariat en cas de nécessité,
 - à solliciter le versement des fonds de concours et subventions auprès des financeurs sans obligation d'une nouvelle décision du Conseil Municipal,
 - à procéder, sans obligation d'une nouvelle décision du Conseil Municipal, à des virements de crédits à l'intérieur de ces chapitres, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés, compte tenu du vote du présent Budget au niveau de chaque chapitre,

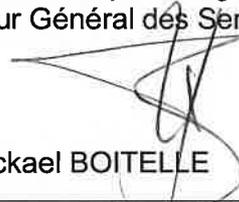
- APPROUVE le versement des subventions au profit de :
- Le CCAS pour un montant de 831 000 €
 - l'Association Beaunoise pour une intervention Territorialisée pour un montant de 255 000 €,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services

Envoyé en préfecture le 03/01/2022
Reçu en préfecture le 03/01/2022
Affiché le 
ID : 021-212100549-20211209-CC_21_182_1-DE




Mickael BOITELLE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2022

Ville de Beaune

1. Présentation agrégée de l'ensemble des budgets

	Budget Principal		Camping Municipal		Beaune Congrès		ZA Aérodrome	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ivt.	24 914 762	24 914 762	50 000	50 000	220 000	220 000	120 000	120 000
Fct.	28 894 243	28 894 243	357 626	357 626	424 810	424 810	120 000	120 000
Total	53 809 005	53 809 005	407 626	407 626	644 810	644 810	240 000	240 000

2. Le Budget Principal

a. La section de fonctionnement

Les **dépenses réelles** de fonctionnement augmentent de 0,7 % par rapport au budget primitif (BP) 2021, mais diminuent de -3,3 % par rapport au budget total voté en 2021. En effet, il n'y a pas de virement initial à la section d'investissement en 2022 (contre 4,55 M€ en budget voté 2021). Il sera réévalué après reprise des résultats pour contribuer, avec d'autres éléments, à la diminution de l'emprunt d'équilibre.

Les **opérations d'ordre** de fonctionnement sont estimées en baisse de 25,3% (de BP à BP). Elles sont composées des variations de stocks de terrains de la ZAC Porte de Beaune (1,9 M€), cédés à la CABCS, d'année en année, et des amortissements (1 M€).

- Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement	BP 2021	Budget voté 2021 (BS+DMs)	BP2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	Evolution BP 2022/ voté 2021
Atténuation de charge	425 000 €	305 000 €	347 020 €	-18%	13,78%
Produits des services	3 142 910 €	3 005 010 €	2 844 715 €	-9,49%	-5,33%
Impôts et Taxes	20 197 900 €	19 520 819 €	19 962 714 €	-1,16%	2,26%
Dotations, subventions et participations	3 850 697 €	4 280 388 €	4 257 101 €	10,55%	-0,54%
Autres produits de gestion courante	483 470 €	483 470 €	498 972 €	3,21%	3,21%
Produits financiers	20 110 €	20 110 €	20 171 €	0,30%	0,30%
Recettes exceptionnelles	43 550 €	121 050 €	53 550 €	22,96%	-55,76%
Opérations d'ordre	1 545 000 €	2 363 000 €	910 000 €	-41,10%	-61,49%
Reprise du résultat de fonctionnement	0 €	6 099 172 €	0 €	-	-100,00%
Reprise sur amortissements et provisions	5 000 €	5 000 €	0 €	-100,00%	-100,00%
TOTAL	29 713 637 €	36 203 019 €	28 894 243 €	-2,76%	-20,19%

La part des **impôts et taxes** (20,0 M€) est en hausse de 2,3 % par rapport au budget voté 2021. Les taxes foncières et d'habitation progressent notamment grâce à la revalorisation forfaitaire liée à l'inflation (1,8 %). Les **dotations et participations** inscrites pour 4,3 M€ affichent une légère baisse : - 0,5 %, en lien avec la Dotation Générale de Fonctionnement (- 104 k€), qui est compensée par des partenariats privés notamment pour l'exposition *Quand flamboyait la Toison d'or*. Les **produits des services** (2,8M€) sont en baisse de 5,3 %. Cela s'explique principalement par la vente de terrains de la ZAC Porte de Beaune en 2021 ; aucune provision n'est inscrite en 2022 et par le secteur de la Culture particulièrement touché par la crise sanitaire.

- Les charges de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement	BP 2021	Budget voté 2021 (BS+DMs)	BP2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	Evolution BP 2022/ voté 2021
Charges à caractère général	7 815 352 €	7 606 916 €	7 788 892 €	-0,34%	2,39%
Charges de personnel	12 458 219 €	12 680 719 €	13 145 650 €	5,52%	3,67%
Autres charges de gestion courante	3 919 469 €	3 572 949 €	3 532 289 €	-9,88%	-1,14%
Atténuation de produit (FPIC + reverse. FPS)	570 300 €	585 300 €	575 500 €	0,91%	-1,67%
Charges financières	670 000 €	670 000 €	455 630 €	-32,00%	-32,00%
Charges exceptionnelles	5 950 €	45 450 €	11 350 €	90,76%	-75,03%
Dépenses imprévues	299 347 €	1 604 894 €	375 162 €	25,33%	-76,62%
Autofinancement	0 €	4 544 257 €	0 €	-	-100,00%
Opérations d'ordre	3 970 000 €	4 842 535 €	2 964 770 €	-25,32%	-38,78%
Provisions	5 000 €	50 000 €	45 000 €	800,00%	-10,00%
TOTAL	29 713 637 €	36 203 019 €	28 894 243 €	-2,76%	-20,19%

Le total voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives votées par le Conseil Municipal.

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
 FPS : Forfait Post-Stationnement

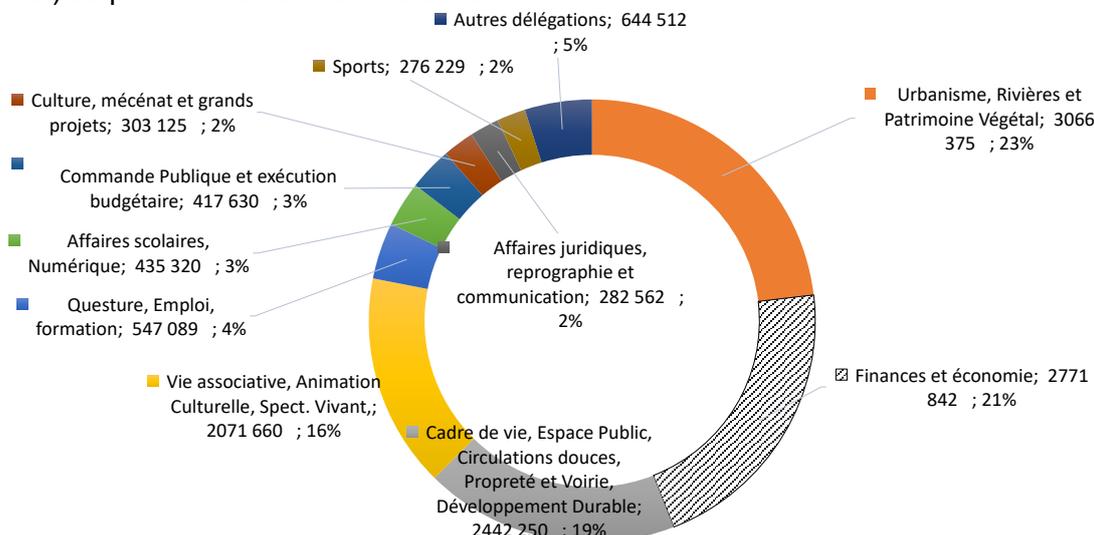
Les **dépenses de personnel** (13,1 M€) représentent 50,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles progressent de 5,5 % par rapport au budget primitif 2021. Les différentes réformes en cours dans les collectivités territoriales impactent la masse salariale de 465 k€ en revalorisant les plus bas salaires pour les agents de catégorie C, en augmentant le SMIC de 2,2 %, en prenant en compte l'avancement des agents et en instaurant une mutuelle obligatoire. 5 créations de poste aux Espaces Verts (145 k€) permettront d'entretenir et de valoriser l'environnement du Parc de la Chartreuse.

Les **charges à caractère général** (7,8 M€) sont stables : - 0,3 % de BP à BP. Les dépenses de fluides sont en hausse et sont compensées par une diminution des prestations externalisées et des locations mobilières suite à une valorisation des ressources en interne et l'acquisition d'engins spécifiques.

Les **autres charges de gestion courante** (3,5 M€) baissent de - 9,9 % par rapport au BP, soit - 0,4 M€ en lien avec l'ajustement sur la subvention pour contrainte de service public du Budget Annexe Beaune Congrès. Le montant des subventions aux associations est stable.

Les **charges financières** (0,5 M€) diminuent de près d'un tiers. Cela correspond au cycle de vieillissement de la dette actuelle, avec la diminution des intérêts empruntés.

La prévision des **dépenses réelles** de fonctionnement par fonction (hors charges de personnel) se présente de la manière suivante :



b. La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de 16,9 % de BP à BP, en raison de la réalisation des grands projets. Les dépenses d'équipement communales inscrites au BP 2022 sont ainsi composées pour 84 % de crédits gérés de manière pluriannuelle en AP-CP.

Les principales dépenses d'amélioration du patrimoine en 2022

- la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne et le Parc de la Chartreuse : 12,6 M€,
- le Théâtre de verdure : 0,7 M€,
- la poursuite du Contournement de Beaune : 0,6 M€,
- la construction de la salle d'activité (GS Champagne) : 0,53 M€,
- la mobilité douce du boulevard circulaire : 0,4 M€,
- les vestiaires de foot Vignoles : 0,3 M€
- l'accessibilité des bâtiments municipaux : 0,22 M€
- la concession du stade nautique : 0,15 M€

Le financement des équipements et le désendettement

Répartition des recettes d'investissement	BP 2021	Budget voté 2021 (BS+DMs)	BP2022	Evolution BP 2022/ BP 2021	Evolution BP 2022/ voté 2021
Dotations et fonds propres	1 080 000 €	3 651 597 €	1 450 000 €	34,26%	-60,29%
Subventions d'investissement	6 696 170 €	4 803 106 €	4 841 088 €	-27,70%	0,79%
Emprunt et caution reçues	10 332 528 €	5 000 €	13 506 904 €	30,72%	NS
Refinancement	0 €	7 067 460 €	2 152 000 €	-	-69,55%
Autofinancement	0 €	4 544 257 €	0 €	-	-100,00%
Produits de cession	0 €	967 547 €	0 €	-	-100,00%
Opérations d'ordre	3 970 000 €	4 867 535 €	2 964 770 €	-25,32%	-39,09%
TOTAL	22 078 698 €	25 906 501 €	24 914 762 €	12,85%	-3,83%

En l'attente de la détermination du résultat d'investissement 2021 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, un emprunt d'équilibre de 13,5 M€ a été inscrit. L'emprunt réalisé sera affiné au cours de l'exercice.

c. Les ratios financiers

BUDGET PRINCIPAL	Ratios légaux avec hypothèses du BP 2022	Ratios 2020 des communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 192,60	1 223,30
2 - Produit des impositions directes / population	620,83	653,00
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 287,11	1 487,00
4 - Dépenses d'équipement brut / population	881,43	320,00
5 - Encours de la dette globale (PPP inclus) / population	834,62	1 011,00
5 bis - Encours de la dette (hors PPP) / population	725,34	/
6 - Dotation globale de fonctionnement / population	112,74	202,00
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,7%	60,7%
9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101,6%	98,0%
10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	68,5%	21,5%
11 - Encours de la dette avec PPP / recettes réelles de fonctionnement	64,8%	68,0%

Remarques : Les calculs retiennent la population légale 2021. Le ratio N°8 n'est plus utilisé, notamment du fait de la réforme fiscale.

3. Les autres budgets

a. Autonome Camping Municipal

En 2021, les mesures liées à l'état d'urgence sanitaire ont induit une nouvelle fermeture du camping de mars à mai ainsi qu'une diminution de la fréquentation pendant la saison estivale. L'objectif de 2022 porte sur la reprise des prestations d'hôtellerie de plein-air et le maintien de la structure en camping quatre étoiles pour l'attractivité de cet équipement public. Les dépenses de fonctionnement (358 k€) sont estimées à + 1,9 % en lien avec les fluides et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et les mises à disposition de personnel. Les recettes sont évaluées en légère hausse de 1,9 %, soit + 6,6 k€ par rapport au BP 2021. La prévision espère profiter du maintien des quatre étoiles du camping et de la reprise des prestations d'hôtellerie de plein-air post Covid.

Le volume d'investissement s'élève à 50 k€ principalement pour l'aménagement des blocs sanitaires et le remplacement des colonnes de douches dans les blocs sanitaires.

b. Annexe BEAUNE Congrès

Ce budget permet de suivre l'ensemble des dépenses liées au site du Palais des Congrès, ainsi que les relations financières avec la SPL BEAUNE Congrès qui en assure la gestion. Les dépenses de fonctionnement (425 k€) envisagées pour l'année 2022 baissent de 2/5^{ème} en lien avec la programmation des activités pour contrainte de service public du Budget Annexe Beaune Congrès. Un diagnostic global du bâtiment est prévu (20 k€) et des études de marché en prévision de la fin de contrat de la SPL (50 k€). Les dotations d'amortissement ont été ajustées aux montants effectivement comptabilisés ces dernières années (220 k€). Les recettes s'élèvent à 206 k€ et se décomposent en deux types : la redevance d'occupation du Palais des Congrès et les remboursements de frais. Dans un contexte comme celui qui est le nôtre depuis mars 2020, ce budget est logiquement déséquilibré et requiert une subvention du budget principal. Cette dernière est évaluée à 219 k€ pour 2022.

La section d'investissement (220 k€) est déterminée par le niveau des amortissements issus des dépenses de fonctionnement. En 2022, l'étanchéité de la toiture du Hall d'exposition sera révisée. Des dispositifs anti-intrusion seront renouvelés et l'éclairage du parvis et des allées bénéficiera de rénovation.

c. Annexe Zone de l'Aérodrome Beaune-Challanges

Ce budget concerne l'aménagement de la zone géographique aux abords de l'aérodrome de Beaune-Challanges. Des travaux de voirie de 120 k€ sont envisagés et pourraient être financés par un apport exceptionnel du Budget Principal pour permettre à ce budget de développer ce secteur.

Conclusion :

Le budget 2022 s'inscrit à nouveau dans un contexte sanitaire et économique inédit. La situation saine et la gestion rigoureuse de Beaune ont permis d'absorber le choc de la crise sanitaire sans réduire la mise en œuvre des priorités du programme municipal. Malgré les incertitudes sanitaires, le budget proposé assure une programmation ambitieuse d'investissement pour l'entretien et la valorisation de notre patrimoine.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 28

Contre : 2

Abstentions : 5

Date de convocation : 03/12/2021

Présenté par M. le Maire (1),
A Ville de Beaune, le 09/12/2021
M. le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Ville de Beaune, le 09/12/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

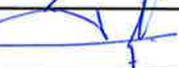
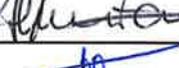
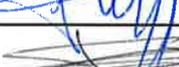
Envoyé en préfecture le 03/01/2022

Reçu en préfecture le 03/01/2022

Affiché le

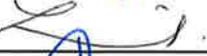
SLOW

ID : 021-212100549-20211209-CC_21_182_1-DE

BECQUET Jean-Luc		
BERNHARD Carole	pouvoir à M. BOUILLET	
BLANC Alain-Pierre	pouvoir à M. DAHLEN	
BOLZE Pierre		
BOUILLET Raphaël		
BRAVARD Marie-France		
BRUNEL Geoffroy		
BYNEN Jean-Jacques		
CAILLAUD Anne	pouvoir à Mme FOUGERE	
CHAMPANAY Géraldine	pouvoir à M BOLZE	
CHAMPION Jean-François		
CHATEAU Carole		
COSTE Xavier		
DAHLEN Stéphane		
DIERICKX Ariane		
FAIVRE Alexis		
FALCE Philippe		
FEVRE Bernard	pouvoir à M. VION	
FOUGERE Charlotte		
GLOAGUEN Thibaut		
JEUNET-MANCY Emmanuelle	pouvoir à M. BRUNEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

LABEAUNE Marie-Odile		
LEFAIX Sophie		
LEVIEL Virginie		
LONGIN Virginie		
MONNOT Eric		
PELLETIER Geneviève		
PIERRON Michel		
PUSSET Olivia		
REPOLT Bernard	pouvoir à M. CHAMPION	
REZIGUE Sihème	pouvoir à M. SUGLIENOT	
ROUX Philippe	pouvoir à Mme PUSSET	
ROUXEL-SEGAUT Virginie		
SUGUENOT Alain		
VION Jonathan		

Certifié exécutoire par M. le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/2021, et de la publication le 12/2021
A Ville de Beaune, le 12/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 28

Contre : 2

Abstentions : 5

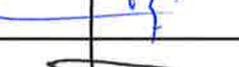
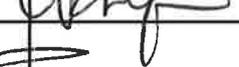
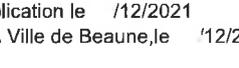
Date de convocation : 03/12/2021

Présenté par (1) M. le Maire,
A Ville de Beaune le 09/12/2021
(1) M. le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Ville de Beaune, le 09/12/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BECQUET Jean-Luc	
BERNHARD Carole	POUVOIR à M. BOUILLET
BLANC Alain-Pierre	POUVOIR à M. DAHLEN
BOLZE Pierre	
BOUILLET Raphaël	
BRAVARD Marie-France	
BRUNEL Geoffroy	
BYNEN Jean-Jacques	
CAILLAUD Anne	POUVOIR à M ^{ME} FOUGERE
CHAMPANAY Géraldine	POUVOIR à M. BOLZE
CHAMPION Jean-François	
CHATEAU Carole	
COSTE Xavier	Xavier Coste
DAHLEN Stéphane	
DIERICKX Ariane	
FAIVRE Alexis	
FALCE Philippe	
FEVRE Bernard	POUVOIR à M VION
FOUGERE Charlotte	
GLOAGUEN Thibaut	
JEUNET-MANCY Emmanuelle	POUVOIR à M. BRUNEL

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LABEAUNE Marie-Odile		
LEFAIX Sophie		
LEVIEL Virginie		
LONGIN Virginie		
MONNOT Eric		
PELLETIER Geneviève		
PIERRON Michel		
PUSSET Olivia		
REPOLT Bernard	puuvuir à M. CHAMPION	
REZIGUE Sihème	puuvuir à M. SUGUENOT	
ROUX Philippe	puuvuir à Mme PUSSET	
ROUXEL-SEGAUT Virginie		
SUGUENOT Alain		
VION Jonathan		

Certifié exécutoire par (1) M. le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le /12/2021, et de la publication le /12/2021
 A Ville de Beaune, le /12/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 27

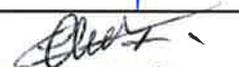
Contre : 2

Abstentions : 5

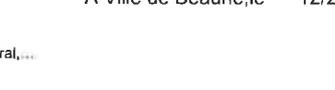
Date de convocation : 03/12/2021

Présenté par (1) M. le Maire,
A Ville de Beaune le 09/12/2021
(1) M. le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Ville de Beaune, le 09/12/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BECQUET Jean-Luc		
BERNHARD Carole	pouvoir à M. BOUILLET	
BLANC Alain-Pierre	pouvoir à M. DAHLEN	
BOLZE Pierre		
BOUILLET Raphaël		
BRAVARD Marie-France		
BRUNEL Geoffroy		
BYNEN Jean-Jacques		
CAILLAUD Anne	pouvoir à Mme FOUGERE	
CHAMPANAY Géraldine	pouvoir à M. BOLZE	
CHAMPION Jean-François		
CHATEAU Carole		
COSTE Xavier		
DAHLEN Stéphane		
DIERICKX Ariane		
FAIVRE Alexis		
FALCE Philippe		
FEVRE Bernard	pouvoir à M. VION	
FOUGERE Charlotte	ne prend pas part au vote	
GLOAGUEN Thibaut		
JEUNET-MANCY Emmanuelle	pouvoir à M. BRUNEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

		D
LABEAUNE Marie-Odile		
LEFAIX Sophie		
LEVIEL Virginie		
LONGIN Virginie		
MONNOT Eric		
PELLETIER Geneviève		
PIERRON Michel		
PUSSET Olivia		
REPOLT Bernard	pouvoir à M. CHAMPION	
REZIGUE Sihème	pouvoir à M. SUGLIENOT	
ROUX Philippe	pouvoir à Mme PUSSET	
ROUXEL-SEGAUT Virginie		
SUGUENOT Alain		
VION Jonathan		

Certifié exécutoire par (1) M. le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le /12/2021, et de la publication le /12/2021
A Ville de Beaune, le /12/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

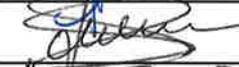
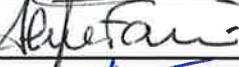
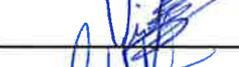
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES :
 Pour : 28
 Contre : 2
 Abstentions : 5

Date de convocation : 03/12/2021

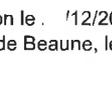
Présenté par M. le Maire (1),
 A Ville de Beaune, le 09/12/2021
 M. le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Ville de Beaune, le 09/12/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BECQUET Jean-Luc		
BERNHARD Carole	POUVOIR à M. BOUILLET	
BLANC Alain-Pierre	POUVOIR à M. DAHLEN	
BOLZE Pierre		
BOUILLET Raphaël		
BRAVARD Marie-France		
BRUNEL Geoffroy		
BYNEN Jean-Jacques		
CAILLAUD Anne	POUVOIR à Mme FOUGERE	
CHAMPANAY Géraldine	POUVOIR à M. BOLZE	
CHAMPION Jean-François		
CHATEAU Carole		
COSTE Xavier		
DAHLEN Stéphane		
DIERICKX Ariane		
FAIVRE Alexis		
FALCE Philippe		
FEVRE Bernard	POUVOIR à M. VION	
FOUGERE Charlotte		
GLOAGUEN Thibaut		
JEUNET-MANCY Emmanuelle	POUVOIR à M. BRUNEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

LABEAUNE Marie-Odile		
LEFAIX Sophie		
LEVIEL Virginie		
LONGIN Virginie		
MONNOT Eric		
PELLETIER Geneviève		
PIERRON Michel		
PUSSET Olivia		
REPOLT Bernard	pouvoir à M. CHAMPION	
REZIGUE Sihème	pouvoir à M. SUGUENOT	
ROUX Philippe	pouvoir à Mme PUSSET	
ROUXEL-SEGAUT Virginie		
SUGUENOT Alain		
VION Jonathan		

Certifié exécutoire par M. le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le /12/2021, et de la publication le /12/2021
A Ville de Beaune, le /12/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.